

# Bulletin aux écoles

N° 135 – 6 juin 2018

RENNES PIC

Ecole Laïque 35  
SNUDI Force Ouvrière  
35 Rue d'Echange  
35000 RENNES**P4**Déposé le 6 juin 2018  
A distribuer avant le 12 juin 2018LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

## Edito : la grève interprofessionnelle pour la satisfaction des revendications !

Les enseignants du premier degré ne constituent pas une catégorie à part de travailleurs. Ils ont certes, comme tous les agents de la Fonction publique, comme tous les salariés du privé, leurs revendications propres. Des revendications catégorielles, donc, mais qui, par delà la diversité des cadres de travail, sont au fond de même nature : défense des cadres collectifs (statuts, code du travail et conventions collectives nationales), augmentation des salaires et revalorisation indiciaire, amélioration des conditions de travail, défense du modèle social républicain qui contribue, par les services publics et la Sécurité Sociale, à la répartition de la richesse produite, et limite, certes de plus en plus insuffisamment, les effets des politiques d'austérité menées depuis des années.



Les politiques actuelles s'inscrivent pleinement dans ces logiques de restriction budgétaire. Mais en plus, **l'actuel gouvernement s'est attaché à liquider tous les cadres collectifs** : après le code du travail, le statut des cheminots et le statut général de la fonction publique sont dans le collimateur. Que cela se fasse par une suppression brutale ou par la dissolution progressive, plus ou moins rapide, (par le développement de recrutements de contractuels par exemple), ne change rien à l'affaire. **Au bout du compte, c'est le règne du chacun pour soi, de la précarité généralisée, qui serait le sort des travailleurs de ce pays si rien n'est fait pour arrêter la « macroneuse ».** La réforme des retraites annoncée, faussement égalitaire, s'inscrivant en réalité furieusement dans cette logique d'austérité et d'individualisation, est un formidable condensé de la politique du Président de la République et de son gouvernement.

reconquérir tous les droits collectifs, pour obtenir satisfaction aux revendications, que de **construire un mouvement de grève interprofessionnelle, dans l'unité syndicale la plus large possible**, comme cela a pu être réalisé le 22 mai dans la Fonction publique, chez les cheminots, dans les EHPAD... C'est ce à quoi s'attachera le SNUDI FO, sur la base des revendications des personnels du premier degré, en lien avec sa fédération, la FNEC FP FO, et l'Union Départementale des syndicats Force Ouvrière d'Ille-et-Vilaine.

Pour Force Ouvrière, il n'y a pas d'autre solution, pour inverser cette tendance, pour défendre et

Rennes, le 29 mai 2018

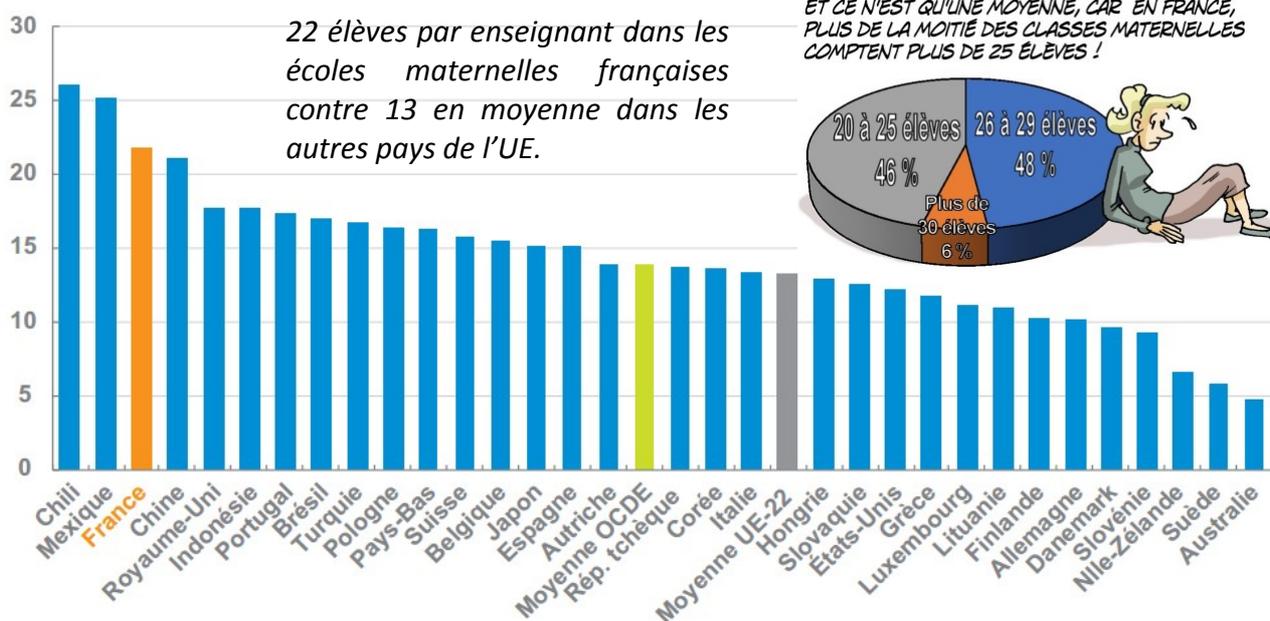
### Sommaire

- p. 1 : Edito
- p. 2 : Maternelle
- p. 4 : Rythmes scolaires
- p. 5 : Ecole inclusive
- p. 6 : Direction
- Carte scolaire
- p. 7 : Interpro
- p. 8 : Adhésion 2018

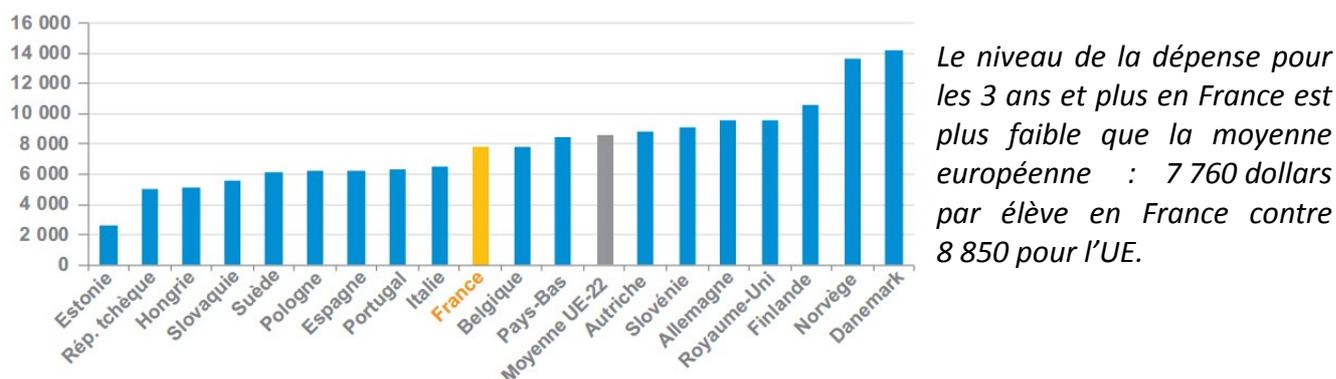
# L'école maternelle de demain selon le gouvernement Macron

Pour promouvoir « la réussite de tous », le gouvernement Macron réduit les effectifs en CP et en CE1 (uniquement toutefois en REP et REP+). Outre le fait que nombre d'élèves (tous ceux qui ne sont pas scolarisés en REP et REP+) sont laissés sur le carreau, on doute que des résultats significatifs puissent être obtenus alors que les élèves sont tous issus de **classes de maternelle surchargées**.

## Nombre d'élèves par enseignant dans les structures d'éducation pré-primaire



## Dépense annuelle par élève, en éducation pré-primaire (enfants de 3 ans et plus), en dollars courants



Dans sa note sur l'école maternelle rendue publique le 15 mars 2018, France Stratégie, la « boîte à idées » gouvernementale<sup>1</sup>, préconise certes de renforcer l'encadrement (et suggère de tester une réduction des effectifs par classe sur la moitié des écoles REP+). Cependant l'organisme préconise que ce renforcement se fasse par le **recours accru à des personnels non enseignants**.

Avant tout France Stratégie recommande de faire évoluer progressivement la maternelle française vers un système intégré. Kézako ?

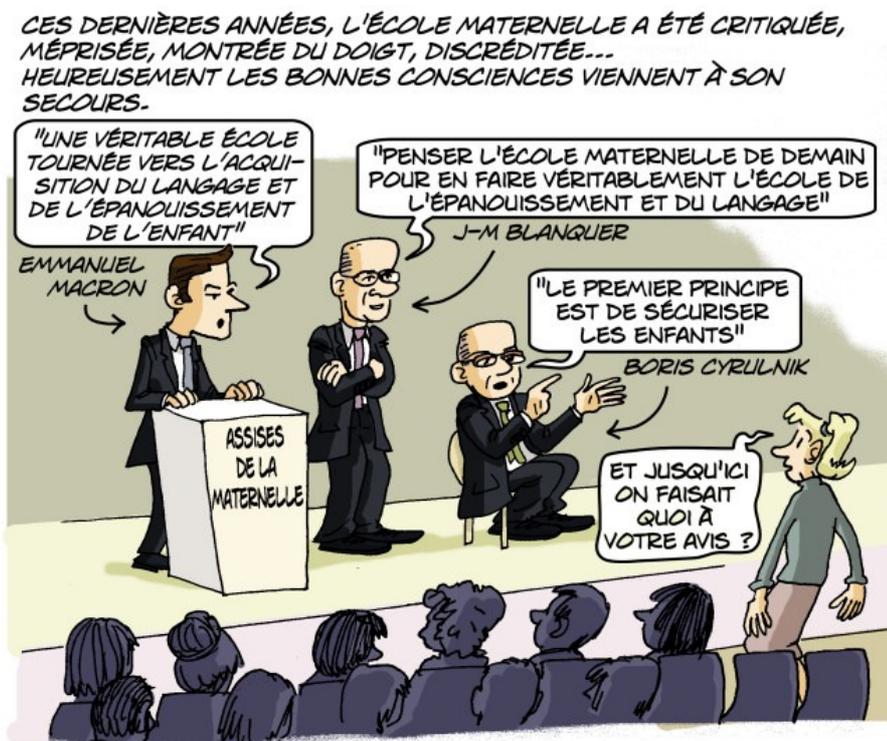
1 France Stratégie est la nouvelle appellation du Commissariat général à la stratégie et à la prospective. C'est une structure rattachée au premier ministre chargée de la prospective, de la stratégie, de l'évaluation des politiques publiques, des différentes formes de concertation et de débat public, des comparaisons internationales des politiques publiques.

L'OCDE et l'Union Européenne proposent deux grands modèles d'éducation et d'accueil des jeunes enfants :

- une structure unique pour tous les enfants en âge préscolaire (comme cela se pratique en Allemagne ou au Royaume-Uni) ;
- deux structures séparées en fonction de l'âge de l'enfant : l'une avant 3 ans, l'autre de 3 à 6 ans (c'est le modèle en vigueur en France).

Ce que préconise France stratégie c'est le basculement vers la structure unique : il s'agit de « **sortir** » la **maternelle de l'école** en créant des structures communes accueillant l'ensemble des enfants de 1 à 5 ans sous la houlette d'un ministère unique en charge de l'accueil des moins de 6 ans.

Évidemment cela devra passer par la **fin du cursus unique de formation d' "enseignant du premier degré"** au profit d'une formation spécifique pour les enseignants intervenant auprès des enfants d'âge préscolaire.



Parallèlement, à l'ouverture des « assises de la maternelle » les 27 et le 28 mars derniers, le président de la République a annoncé vouloir, dans le cadre de cette « école maternelle refondée », « rendre obligatoire l'école maternelle à partir de 3 ans, dès 2019 ». Avec cette mesure, le gouvernement pourra étendre l'application de la loi

Debré de 1959 aux actuelles écoles maternelles, **imposant ainsi aux communes de participer aux frais des écoles privées pour les enfants de 3 à 6 ans**. Alors qu'aujourd'hui 97,6 % des enfants sont scolarisés en maternelle, on se demande quelle est l'école maternelle que le gouvernement entend promouvoir.

Pour le **SNUDI-FO**, la place de la « maternelle de demain » est au sein de l'Education nationale.

- Avec des programmes nationaux, avec des PE fonctionnaires d'Etat et une ATSEM par classe.
- Pour une école maternelle relevant de la seule Education nationale gratuite et laïque.

## Rythmes scolaires : les enseignants rennais réclament le retour à la semaine de 4 jours pour tous

---

Sur les 307 communes d'Ille-et-Vilaine possédant une ou plusieurs écoles, **seules 37 communes resteront à 4,5 jours** à la rentrée 2018. Parmi celles-ci, la ville de Rennes, qui n'a consulté ni enseignants ni parents pour prendre sa décision.

Les eût-elle consultés qu'elle aurait probablement été déçue si l'on en croit la colère des **enseignants rennais qui se mobilisent pour que des discussions aient lieu sur la question des rythmes scolaires** : réunion dans les locaux du SNUDI-FO 35, pétition réclamant le retour à la semaine de 4 jours pour tous qui a déjà recueilli, au moment où nous imprimons, plus de 500 signatures (entre les versions papier et Internet), rassemblement devant la mairie de Rennes et audience auprès d'un représentant de la municipalité le 22 mai. Cette entrevue a permis d'obtenir la perspective d'un **rendez-vous avec Mme Briéro, adjointe chargée de l'éducation à la mairie de Rennes, et un représentant de la DSDEN.**



**Le retour à un cadre national de 4 jours pour tous est possible.** Pour cela il convient de poursuivre et d'amplifier la mobilisation pour obliger la municipalité rennaise à discuter, sachant qu'une fois que Rennes aura rebasculé à 4 jours, les autres communes encore à 4,5 jours feront très certainement le choix de ne pas être isolées.

**C'est dans cette perspective que la vingtaine d'enseignants, représentant une dizaine d'écoles de Rennes, réunis le 4 juin, place de la mairie, à l'appel du SNUDI-FO, a décidé des actions suivantes :**

- envoi d'une lettre aux députés ;
- rassemblement lors de l'audience avec Mme Briéro et la DSDEN ;
- invitation faite à toutes écoles du département encore à 4,5 jours d'adopter en conseil d'école (le dernier de l'année ou, à défaut, le premier de 2018-2019) une motion exigeant le retour à la semaine de 4 jours (motion à faire parvenir au SNUDI-FO) ;
- organisation par le SNUDI-FO d'une réunion d'information syndicale un mercredi matin du mois de septembre 2018, sur temps de classe ;
- diffusion d'un modèle de pétition à destination des parents d'élèves.

Et, bien sûr, **la pétition en ligne** reste disponible : <https://www.change.org/p/mairie-de-rennes-rythmes-scolaires-4-jours-par-semaine-sur-36-semaines-pour-tous>

## Élèves à besoins éducatifs particuliers : des avancées encourageantes mais il reste du chemin à parcourir

---

Avec les résultats de l'enquête du CHSCT et la multiplication des situations problématiques qui sont remontées à l'administration, celle-ci ne peut plus nier l'impact sur les conditions de travail des enseignants de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers. **Le déni quant aux effets néfastes de l'inclusion systématique n'est plus de mise** que ce soit au niveau du ministère qui vient de publier un "Guide méthodologique en matière de prévention des risques professionnels et accompagnement des personnels confrontés à des situations difficiles avec des élèves à besoins éducatifs particuliers ou à comportement perturbateur" ou de la DSDEN 35 qui publiera, au plus tard en janvier 2019, un guide synthétisant l'ensemble des informations indispensables (ressources, procédures, outils).

Néanmoins la doxa reste celle des lois de 2005 et de 2013 et il n'est aucunement question de remettre en cause l'inclusion systématique de tous les élèves à besoins éducatifs particuliers (comme en atteste le 4<sup>e</sup> plan autisme : cf ci-contre). Ce que dénonce **la FNEC-FP FO qui revendique les moyens humains et matériels permettant de répondre réellement aux besoins particuliers de tous les élèves, ce qui ne peut se faire qu'au cas par cas, en scolarisant en milieu "ordinaire" quand c'est possible, dans une classe ou une structure spécialisée quand c'est indispensable.**

Le 6 avril, le gouvernement a présenté le 4<sup>e</sup> plan « Autisme » qui va se traduire par :

- moins d'hôpitaux psychiatriques avec l'objectif « qu'il n'y ait plus d'hospitalisation de longue durée » d'ici 2022 ;
- moins de d'hôpitaux de jour et d'IME : « l'inclusion des enfants autistes à l'école plutôt que la prise en charge dans un hôpital de jour ou dans un IME » ;
- toujours plus d'inclusion : quel que soit le degré ou la nature de leur handicap le plan prévoit que « 100% des enfants autistes soient scolarisés en maternelle d'ici 2021 ».

Le code du travail fait obligation à l'employeur de prendre « les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs ». Cela inclut des mesures de prévention et ce à trois niveaux différents :

- au niveau primaire il s'agit d'éliminer (ou à défaut de réduire) les risques à la source ;
- au niveau secondaire il s'agit de protéger les agents en les aidant à faire face aux risques ;
- au niveau tertiaire (curatif) il s'agit, par la prise en charge individuelle ou collective d'agents en situation de souffrance, d'agir pour réduire les troubles dus à des risques qui n'ont pas été évités.

En ce qui concerne la prévention tertiaire des progrès doivent également être réalisés **en promouvant le recours aux registres SST (santé et sécurité au travail), en traitant beaucoup plus efficacement et rapidement les fiches SST et en recrutant les personnels de santé (médecins et infirmières scolaires, médecins des personnels) à hauteur des besoins.**

Ce traitement au cas par cas avec le recours au milieu spécialisé quand c'est indispensable, seule solution respectueuse de tous les élèves, est en outre le seul à même d'assurer la prévention primaire des risques professionnels pour les personnels.



## Direction d'école : les revendications doivent être satisfaites

Du fait de la suppression de milliers de postes d'EVS -aide à la direction, des tâches découlant de l'inclusion scolaire systématique, des mesures dites de sécurité renforcée, des PedT, du développement des applications (ONDE, LSUN, AFFELNET, IDEAL.), de la liaison école-collège et des dispositifs REP+ , la charge de travail des directeurs d'école ne cesse de s'alourdir.

Le SNUDI-FO n'accepte pas la dégradation continue des conditions de travail des directeurs. et va demander audience au ministre Blanquer. Il invite tous les directeurs d'école à signer massivement la pétition que le syndicat ira porter au ministre.

### Les signataires exigent :

- l'abaissement significatif du seuil d'attribution des décharges de service et le maintien intégral et l'extension des cadres départementaux plus favorables ;
- la prise en compte de toutes les classes dans le calcul des décharges de direction, y compris les CP et CE1 dédoublés en Éducation prioritaire ;
- une réelle amélioration financière : 100 points d'indice pour tous ;
- une aide administrative pour chaque directeur avec des emplois statutaires de la Fonction publique ;
- la tenue de toutes les réunions durant le temps scolaire avec le remplacement du directeur par un titulaire remplaçant ;
- le transfert de la responsabilité de la rédaction des PPMS aux mairies, dans le cadre du plan communal de sauvegarde ;
- le rétablissement du cadre national de l'école publique et l'arrêt des processus de territorialisation, afin de préserver les directeurs comme leurs adjoints des ingérences et pressions locales ;
- le respect du décret de 1989 fixant les missions des directeurs.

Nom - Prénom	École - Commune	Signature

### Carte scolaire : une rentrée 2018 sous tension



En raison, de la **politique d'austérité** du gouvernement et du **dédoublé**, à **moyens constants**, des **CP et CE1 en REP et REP+**, la rentrée 2018 s'annonce désastreuse.

**Collègues, parents et équipes municipales se mobilisent** actuellement un peu partout dans le département pour empêcher les fermetures de classes.

Et **c'est bien maintenant qu'il faut agir**, sans attendre la rentrée et son CTSD qui, comme à l'accoutumée, ne permettra pas (ou alors à la

marge) de faire revenir l'administration sur ces décisions de fermetures et de non ouvertures.

**Le SNUDI-FO 35 appelle donc tous les collègues à contacter le syndicat pour les aider faire valoir la situation de leur école.**

## Sur le site de la confédération Force Ouvrière (extraits)

### Réforme ferroviaire : les raisons de la colère sont toujours là

L'annonce par le Premier ministre d'une reprise de la dette de la SNCF par l'État ne répond pas aux revendications qui ont motivé le déclenchement de la grève des Cheminots a souligné la délégation FO à l'issue de l'entrevue avec le Premier ministre ce 25 mai. La fédération FO Cheminots appelle à un rassemblement massif devant le Sénat le 29 mai, jour de grève et d'ouverture du débat sénatorial.

« Pas une des revendications qui ont motivé le déclenchement de la grève n'ont été entendues, ni le maintien du statut, ni le refus des transferts obligatoires des agents aux entreprises privées, ni l'ouverture à la concurrence, ni la filialisation du fret ferroviaire... Le projet de réforme dont les cheminots veulent le retrait est toujours là. Ils s'exprimeront dans les assemblées générales. Nous y serons et nous nous prononcerons pour la poursuite de la grève », a expliqué François Grasa, secrétaire général de la fédération FO Cheminots.

« La Confédération FO apportera tout son soutien à la poursuite de la grève », a indiqué Nathalie Homand, secrétaire confédérale.

### Fonction publique : les agents en grève ont une nouvelle fois scandé le 22 mai leur rejet des contre-réformes programmées par le gouvernement

Les agents publics (fonctionnaires et contractuels) étaient en grève ce 22 mai à l'appel des neuf organisations syndicales représentatives de la fonction publique dont les fonctionnaires FO (l'interfédérale UIAFP-FO). Cette journée nationale d'actions était assortie de près de cent-quarante manifestations sur le territoire. Des défilés ont rassemblé plusieurs dizaines de milliers d'agents. Bilan de cette nouvelle journée d'actions après celle du 22 mars ? Les personnels ont montré une nouvelle fois leur détermination à défendre la fonction publique, son statut général, ses missions et ses emplois.

#### Vers une possible dimension interprofessionnelle

Le gouvernement voudrait un développement de la place des emplois contractuels au sein des trois versants de la fonction publique (État, territoriale et hospitalière) alors que le nombre de ces emplois atteint déjà près d'un million. Il projette aussi d'amplifier le principe de la rémunération au mérite. Il prévoit de mettre en place des mesures favorisant les départs volontaires et a conçu par ailleurs un projet de restructuration des instances représentatives du personnel (IRP) qui prévoit notamment une fusion des CHSCT avec les comités techniques (CT). Autant dire que toutes ces mesures, déjà en vigueur ou encore à l'état de projet ne passent pas auprès des agents. Des mesures qui vont bien au-delà de préoccupations catégorielles.

Pour les agents publics, il s'agissait en effet ce 22 mai de défendre le service public, son existence, ses principes et ses valeurs républicaines mises à mal par les réformes voulues par le gouvernement. Présent dans le cortège parisien, comme d'autres secrétaires généraux de confédérations syndicales, le secrétaire général de la Confédération FO, Pascal Pavageau, a apporté le soutien de l'organisation FO aux agents publics.

Le message du secrétaire général était toutefois plus large et s'adressait au gouvernement lequel depuis un an multiplie les attaques aussi bien contre les salariés du public que ceux du privé. « Maintenant » a ainsi indiqué Pascal Pavageau, il faut que « ça s'arrête ». Et d'avertir : « si le gouvernement n'entend pas (...) ça pourrait prendre une dimension interprofessionnelle ».

### ParcourSup : 400 000 élèves sans affectation dans le supérieur !

Depuis des mois, les organisations FNEC FP-FO, FSU, FERC CGT SUD, avec l'UNEF, la FIDL l'UNL, l'UNL-SD, le SGL exigent l'abrogation de la loi Orientation et Réussite des étudiants (ORE), le retrait de ParcourSup. Depuis des mois, elles dénoncent ces mesures comme un outil inacceptable de sélection et de remise en cause du baccalauréat comme diplôme national et premier grade universitaire.

Aujourd'hui, les faits sont là : 400 000 élèves qui passent le bac dans quelques jours apprennent qu'ils n'ont pas d'affectation, qu'ils n'ont pas de place dans l'enseignement supérieur.

La FNEC FP-FO considère avec la confédération Cgt-Force Ouvrière que « la perspective d'une mobilisation interprofessionnelle est aujourd'hui nécessaire, y compris par la grève » (résolution générale du XXIV<sup>e</sup> congrès de la Cgt-Force Ouvrière, 23-27 avril 2018).

#### "L'action interprofessionnelle est essentielle"

Les cheminots FO participent à la manifestation. Sandra, 42 ans, est agent de circulation à Paris-est, Gladys, 40 ans, est gestionnaire des moyens à Paris-Nord. « Nous aussi nous sommes solidaires de l'ensemble de la fonction publique. Nous sommes là pour la défense des services publics. De tous » s'exclament-elles. « Le principe du service public est en danger, les cheminots sont les cibles privilégiées des gouvernements depuis 40 ans. Maintenant on doit fait face à des mesures macroniennes » ironise Sébastien, 42 ans, militant FO et aiguilleurs à la SNCF.

Hors des attaques visant la SNCF et le statut de cheminots, le sort réservé par les gouvernements, dont l'actuel, à certains services publics alarme le militant. « Les mesures contre les services de Santé sont choquantes. Les récents gouvernements ont réduit les moyens des hôpitaux et celui-ci veut encore les réduire ! »

Sandrine est militante FO au sein de la fédération Energie et Mines. Elle dit son « inquiétude pour le service public » et redoute que « le statut des personnels » de la branche des IEG (industries électriques et gazières) « soit de nouveau attaqué tout comme est attaqué le statut des cheminots ».

Mickaël, 41 ans est postier à Ivry près de Paris. Militant FO il est là « pour le service public et par solidarité. Tout le monde est concerné par l'avenir des services publics ». En tant que postier, « je ne peux que faire un parallèle entre les menaces qui pèsent aujourd'hui sur certains services et la situation de la Poste. Il ne faut pas oublier qu'il y a quelques années la Poste était un service d'État... » Depuis 2010 elle est constituée en SA, société anonyme... « La poste compte désormais de plus en plus de personnels contractuels, précaires, et de moins en moins de fonctionnaires.

Nous avons vu aussi à quoi a abouti la privatisation chez Orange », ex-opérateur national de télécommunications. « Désormais, l'État cherche même à privatiser des missions de sécurité, tels les radars, les PV... Il faut que les agents du public et du privé soient solidaires pour contrer les attaques que mène le gouvernement contre les fonctionnaires et les services publics ».

Face à ces attaques résume Mickaël, « l'action interprofessionnelle est essentielle ».

**Pour adhérer au SNUDI-FO :**

		Prix de la carte 2018 = 18,50 € + prix du timbre mensuel :										
Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
<b>PROFESSEURS DES ECOLES</b>												
Stagiaire, Adjoint, ASH, PEMF	12,20	12,66	13,27	13,88	14,49	15,30	16,11	17,17	18,23	19,59	20,95	
Charge d'école				14,04	14,65	15,46	16,27	17,33	18,39	19,75	21,11	
Directeur d'école 2-4 cl				14,35	14,96	15,77	16,58	17,64	18,70	20,06	21,42	
Directeur d'école 5-9 cl				14,80	15,41	16,22	17,03	18,09	19,15	20,51	21,87	
Directeur d'école 10 cl et +				15,10	15,71	16,52	17,33	18,39	19,45	20,81	22,17	
Hors Classe					22,40	23,96	25,63					
<b>INSTITUTEURS</b>												
Adjoint							13,35	13,96	14,57	15,48	16,84	
Charge d'école							13,48	14,09	14,70	15,61	16,97	
Directeur d'école 2-4 cl							13,81	14,42	15,03	15,94	17,30	
Directeur d'école 5-9 cl							14,11	14,72	15,33	16,24	17,60	
Directeur d'école 10 cl et +							14,32	14,93	15,54	16,45	17,81	
Specialise ASH, IMF							13,65	14,26	14,87	15,78	17,14	
Specialise IMFAIEN							14,42	15,03	15,64	16,55	17,91	

Enseignant à temps partiel : prix du timbre au pro rata de la quotité (mi-temps = 50% du timbre...)  
Etudiant, Assistant d'Education, EVS, AVS = 60,00 € l'année (carte incluse)  
Retraité = timbre à 10,68 € (intégrant les 14,12 € de la vignette UCR)

Le règlement des cotisations peut être effectué par chèque à l'ordre du **SNUDI-FO 35** :

- En un seul versement → **Un chèque** daté du jour de l'adhésion : 1 carte + 12 timbres
- En plusieurs versements selon votre convenance → **Plusieurs chèques** envoyés en même temps en indiquant au dos des chèques la date d'encaissement (celle-ci sera respectée)
- Par prélèvement automatique → **Un chèque pour la carte** afin de matérialiser votre adhésion : joindre un RIB et nous vous ferons parvenir l'imprimé adéquat

**66 % de votre cotisation est déductible du montant de votre impôt sur le revenu.**

Votre carte vous parviendra ultérieurement.

Un reçu fiscal vous sera adressé en temps utile (conservez-le précieusement, il ne peut être établi de double).

✂ -----  
(Merci de compléter toutes les rubriques suivantes ; l'ensemble des informations demandées nous est indispensable)

**Bulletin d'adhésion et de renouvellement 2018**

Date : .....

NOM - Prénom : ..... Instituteur / P.E.

Fonction (ADJ, DIR (... classes), ASH, etc.) : ..... Echelon : .....

Adresse personnelle : .....

Code postal - Ville : ..... Téléphone : .....

Courriel : .....

Etablissement d'exercice et son adresse : .....

(+ circonscription) .....

J'adhère au SNUDI-FO : je paie en ..... versement(s) une carte à 18,50 € et ..... timbres mensuels à ..... € l'unité soit un total de ..... €.

J'ai déjà payé ma carte annuelle au SNUDI-FO et je paie en ..... versement(s) ..... timbres mensuels à ..... € l'unité.

J'adhère au SNUDI-FO, j'opte pour le prélèvement automatique et je paie une carte à 18,50 € ; le prélèvement mensuel sera de .....